



Ecole Curé-Chamberland

Rapport annuel du conseil d'établissement 2023-2024

*Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy*

Québec



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Après cinq ans au sein du conseil d'établissement de l'École Curé-Chamberland, j'ai vu de très belles choses. J'ai vu des élèves fiers de leur école, heureux de s'y rendre, engagés dans leurs apprentissages et qui participent aux différentes activités. J'ai vu une équipe-école dévouée envers la sécurité, le bien-être et l'éducation de nos jeunes, toujours prête à collaborer, faisant briller notre école et préparée à affronter les défis. J'ai vu des parents impliqués dans le cheminement de leurs enfants ainsi que dans la vie de l'école et qui ont créé des connections autour des amitiés de leurs enfants.

Je tiens à remercier tout ce beau monde pour ces cinq merveilleuses années. Il est temps pour nous de passer à la prochaine étape du parcours de mon grand.

Je souhaite à l'École Curé-Chamberland et tous ses acteurs une belle continuité. Nous n'oublierons pas notre passage chez vous.

Mélanie Paquette,
Présidente

MOT DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Une autre belle année vient de se terminer. Tout au long de l'année nous avons gardé le cap sur notre mission : « Ensemble tout est possible grâce à un milieu de vie stimulant, valorisant et accueillant. » Tout le personnel a fait en sorte que nos élèves se sentent le mieux possibles à tous les jours. Nous avons accompagné nos familles dans leurs différents défis. Vous allez pouvoir lire, à travers, ce rapport annuel, les résultats et surtout les actions qui ont pu être mis en place pour nous aider à atteindre nos cibles.

Je tiens à remercier tout le personnel de croire à la réussite de chaque élève. Un grand merci également aux membres du conseil d'établissement pour les rencontres tenues tout au long de l'année. Nous avons pu discuter de tous les aspects liés à l'école.

Merci à tous !

Micheline Hamel
Directrice

TABLE DES MATIÈRES

4	NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
5	BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
5	2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
6	2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PROSES PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
7	2.3 PROJET ÉDUCATIF
9	REDDITION DE COMPTE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
12	ANNEXE

1 - NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Titre et fonction au conseil	Nom et prénom
Présidente	Mélanie Paquette
Vice-président	Vincent Rouleau
Parent	Marie-Eve Drainville
Parent	Cynthia Dupont
Parent	Stéphanie Poulin
Membre du personnel enseignant	Laurence Auger
Membre du personnel enseignant	Annie Cossette
Membre du personnel enseignant	Sathya Danis-Lemieux
Membre du personnel professionnel	Nathalie Proulx
Membre du personnel de soutien	Suzanne Drouin
Membre du personnel du service de garde	Marie-Josée Picard

2 - BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 - Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (Jour-mois-année)	Type de séance (Ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
12 octobre 2023	Ordinaire
19 décembre 2023	Ordinaire
28 février 2024	Ordinaire
9 avril 2024	Ordinaire
6 juin 2024	Ordinaire

2.2 - Activités réalisées et décisions prises par le conseil d'établissement

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
10-2023	Adopte	Règles de régie interne	
10-2023	Adopte	Budget de fonctionnement du C.E.	
10-2023 et 06-2024	Approuve	Services complémentaires	
10-2023	Approuve	Activités éducatives 2023-2024	
10-2023	Adopte	Modalités de formation des membres	
12-2023	Adopte	Projet éducatif	
12-2023	Consulte	Critères de sélection de la direction d'établissement scolaire	
12-2023 et 06-2024	Adopte	Rapport annuel	
02-2024	Approuve	Horaire de l'école 2024-2025	
04-2024	Approuve	Règlements généraux du SDG	
04-2024	Approuve	Activités du SDG 2024-2025	
04-2024	Adopte	Mesures dédiées et protégées	
06-2024	Approuve	Code de vie	
06-2024	Approuve	Plan de lutte violence / intimidation	
06-2024	Adopte	Date assemblée générale	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
12-2023	Adopte	Programme sexualité	
02-2024	Approuve	Répartition temps et matières 2024-2025	
04-2024	Approuve	Rentrée progressive préscolaire	
06-2024	Approuve	Fournitures scolaires 2024-2025	
12-2023	Informe	Protocole d'intervention (violence sexuelle)	
02-2024	Approuve	Protocole des mesures contraignantes	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
10-2023	Approuve	Utilisation des locaux	
10-2023	Approuve	Campagne de financement 2023-2024	
12-2023	Informe	État financier 2022-2023	
12-2023	Adopte	Révision budgétaire 2023-2024	
12-2023 et 06-2024	Adopte	Fonds à destination spéciale	
06-2024	Adopte	Budget initial 2024-2025	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
5 séances	Informe	Direction	
5 séances	Informe	Comité de parents	
5 séances	Informe	Service de garde	

2.3 - Projet éducatif

Le projet éducatif a été élaboré en collaboration avec l'équipe-école. Un comité pilotage a été organisé afin de travailler à l'élaboration de l'échéancier et planifier les rencontres lors de journées pédagogiques et des mensuelles.

Les personnes consultées :

- Direction de l'école
- Personnel enseignant (titulaires et spécialistes)
- Personnel professionnel
- Personnel de soutien
- Personnel du service de garde
- Membres du conseil d'établissement
- Parents
- Élèves

Les outils utilisés :

- Questionnaire aux personnels ;
- Questionnaire aux parents ;
- Questionnaire aux élèves ;
- Rencontres de discussions et d'analyses avec l'équipe-école (titulaires, spécialistes, personnels de soutien, professionnels, service de garde ;
- Rencontres de concertation du comité du projet éducatif de l'école ;
- Consultation du conseil d'établissement.

Le projet éducatif a été adopté au conseil d'établissement le 19 décembre 2023.

Notre mission : Ensemble, tout est possible grâce à un milieu de vie stimulant, valorisant et accueillant.

Notre vision : Un milieu de vie bienveillant où l'apprentissage est au cœur de nos actions en priorisant la collaboration de tous et ainsi favoriser la réussite des élèves.

Nos valeurs : Persévérance, respect et ouverture

RÉUSSITE SCOLAIRE - CHOIX PRIORITAIRE 1

Augmenter le taux de réussite en français lecture

Objectifs	Situations de départ	Résultats visés en 2027	Indicateurs
Augmenter la proportion d'élèves qui obtiennent un résultat de 69% et plus en français lecture.	33,8% des élèves obtiennent 69% et plus en français lecture.	41,8% des élèves obtiennent 69% et plus en français lecture.	Résultats de fin d'année en français lecture.
Augmenter la proportion des élèves EHDAA qui obtiennent un résultat de 69% et plus en français lecture.	52% des élèves EHDAA obtiennent un résultat de 69% et plus en français lecture.	60% des élèves EHDAA obtiennent un résultat de 69% et plus en français lecture.	Résultats de fin d'année en français lecture.

CLIMAT SCOLAIRE - CHOIX PRIORITAIRE 2

Augmenter le sentiment d'appartenance à l'école.

Objectif	Situation de départ	Résultat visé en 2027	Indicateur
Augmenter la proportion des élèves qui disent être toujours fiers de leur école.	49,3% des élèves sont fiers de leur école.	70% des élèves soient fiers de leur école.	Sondage auprès des élèves annuellement.

CLIMAT SCOLAIRE - CHOIX PRIORITAIRE 3

Assurer un climat scolaire positif et le bien être des élèves et des membres du personnel.

Objectifs	Situations de départ	Résultats visés en 2027	Indicateurs
Augmenter le sentiment de sécurité à l'école.	65,5% des élèves se sentent en sécurité à l'école.	80% des élèves se sentent en sécurité à l'école.	Sondage auprès des élèves.
Augmenter la proportion des élèves ayant de saines habitudes de vie.	46% des élèves font de l'activité physique 2 fois et moins par semaine en excluant les cours d'éducation physique. 57,7% des élèves déjeunent tous les matins à la maison ou à l'école.	56% des élèves font de l'activité physique au moins 2 fois par semaine en excluant les cours d'éducation physique. 80% des élèves déjeunent tous les matins.	Sondage auprès des élèves.

REDDITION DE COMPTE

DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Adopté par le C.E. le 6 juin 2024

Nos résultats	<ul style="list-style-type: none">• Des 44 situations rapportées dans les classes régulières, 4 ont été évaluées comme problématiques selon la définition ministérielle et ont été rapportées au CSS par l'intervenante pivot (3 cas de violence, 1 cas d'intimidation)• Des 4 cas confirmés de violence ou intimidation, ils impliquent tous des garçons, dont 1 d'intimidation.• Aucun acte à caractère sexuel
Constats sur ces résultats	<ul style="list-style-type: none">• 21 élèves ont adopté des gestes de violence sur les 171 élèves du préscolaire et du primaire et 5 élèves ont eu des récurrences allant jusqu'à 6 situations de violence.• Dans presque 100% des situations, ce sont les comportements des garçons qui sont rapportés comme problématique. Il est noté une fille pour une situation.• On remarque que les situations sont majoritairement rapportées par les intervenants de l'école (éducatrices en point de service, éducatrice terrain, psychoéducatrice)• Les comportements de violence se sont présentés surtout sous la forme de violence physique c'est aussi la forme la plus commune chez les garçons.• La baisse considérable de situation de violence par rapport à l'an dernier, pourrait s'expliquer par la mise en place d'intervention à paliers considérant la pyramide RAI, les ateliers sociaux-émotionnels Moozoom déployés à la grandeur de l'école et le programme SCP (soutien aux comportements positifs) mis en place cette année. L'utilisation des billets vert-jaune-rouge qui vise à valoriser les bons comportements (vert) et à intervenir rapidement lors de situation à tolérance 0 (rouge) permettent d'enseigner à l'élève les comportements attendus.• De plus, la stabilité du personnel scolaire a possiblement joué un rôle dans la capacité du milieu à mettre en place des interventions préventives efficaces et un cadre sécuritaire. Il faut également considérer l'augmentation du nombre d'intervenants qui surveillent sur la cour d'école et l'utilisation de dossards pour rendre la surveillance plus visible.
Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence	<ul style="list-style-type: none">• Animation d'ateliers en classe dans le respect du plan d'action du Centre de Services scolaire (Action-toxicomanie, Policier-éducateur, Espace Mauricie, ateliers sur la sexualité).• Rencontre avec le personnel de l'école en début d'année : rôle de chacun, surveillance et interventions. Le document : « Prévenir la violence et l'intimidation : démarche à suivre » est remis aux enseignants.

- Soutien du service de psychoéducation dans l'accompagnement des enseignants et des éducatrices spécialisées pour la gestion de classe selon le besoin spécifiques à chacun des groupes.
- Surveillance de tous les éducateurs spécialisés sur la cour d'école lors des récréations.
- Surveillance pour animer le soccer des petits et des grands à la récréation.
- Offre d'activités sportives en parascolaire (basketball et soccer)
- Formation d'une équipe de basketball, pour les 5ème et 6ème année, inscrite dans la ligue RSEQ
- Ateliers de yoga offert par une entreprise privée.
- Organisation de la journée en rose pour promouvoir "NON à l'intimidation"
- Mise en place d'un protocole d'intervention à paliers pour l'école en tenant compte de la pyramide RAI.
- Mise en place de chemins d'intervention et de protocoles individualisés pour les élèves plus à risque dans leurs comportements.
- Plan d'intervention mis à jour selon les besoins spécifiques de chaque élève.
- Animation d'ateliers Moozoom par le service de psychoéducation et d'éducation spécialisée en collaboration avec les enseignantes dans les groupes réguliers de 1ère à 6ème année.
- Animation d'ateliers sur l'intimidation par le service de psychoéducation pour les groupes réguliers de 3ème et 4ème année.
- Animation d'ateliers pour les élèves du préscolaire 4-5 ans sur la gestion des émotions par le service de psychoéducation et d'éducation spécialisée.
- Interventions ponctuelles de sensibilisation et d'éducation par le service de psychoéducation et d'éducation spécialisée. Utilisation d'outils ciblés comme les démarches de responsabilisation, les réflexions, les mises en situation, les scénarios sociaux, les rappels visuels, etc.
- Animation SASEC dans la classe de 1ère à 6ème année abordant les thèmes suivants : Le stress, la méditation, la civilité, les différentes cultures, la tolérance, etc.
- Utilisation des dossards pour augmenter la visibilité des surveillants lors de récréations.
- Système de code vert-jaune-rouge appliqué dans l'école ayant pour but d'informer les parents du fonctionnement de l'enfant à l'école, de diminuer les mauvais comportements et de valoriser ceux attendus.
- Poursuite du projet SCP (soutien aux comportements positifs) afin d'apprendre de manière intensive et collective les comportements attendus pour favoriser un milieu de vie sain et harmonieux.
- Document destinés aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent.
- Définition de l'intimidation, des types d'intimidation et des cyber-règles se retrouvent dans l'agenda afin d'informer les parents.
- Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins et intimidateurs.
- Offrir un soutien aux parents dans le traitement des insatisfactions, des incidents ou des situations problématiques en lien avec le climat scolaire par une référence systématique à l'intervenante pivot.
- Référence vers les partenaires lors de situations à risques afin d'assurer une cohésion éducative (CIUSSS, Sécurité publique, DPJ, autres).

<p>Actions mises en place lorsque l'école constate un acte de violence ou d'intimidation</p>	<p>Nom de l'intervenant pivot : Marie-France Hamel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les adultes font cesser immédiatement la situation. • Ils informent la psychoéducatrice qui rencontre les élèves impliqués afin de recueillir l'information et d'analyser la situation. • S'il s'agit d'un acte de violence ou d'intimidation selon la définition ministérielle, la direction est informée. • Le document « Compte-rendu d'incident de violence, d'intimidation ou d'AVCS » est rempli et envoyé à l'intervenante pivot du CSS. • Un plan d'action est mis en place dans l'école afin de sécuriser les élèves concernés et de faire cesser la situation à court, moyen et long terme. • Les parents sont informés de la situation et des moyens entrepris. • Il y a des démarches post-intervention pour s'assurer qu'il n'y a pas récurrence.
<p>Formation offerte au personnel et à la direction sur les violences à caractère sexuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le service de psychoéducation a rencontré tout le personnel de l'école lors d'une réunion du personnel afin de présenter le protocole d'intervention des comportements sexualisés et violences sexuelles. • Formation s'adressant aux intervenants pivots par l'organisme Marie Vincent sur les comportements sexualisés et le dévoilement d'agression sexuelle des enfants âgés de 6 à 12 ans en contexte scolaire.
<p>Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel</p>	<p>Le service de psychoéducation a rencontré tout le personnel de l'école lors d'une réunion du personnel afin de présenter le protocole d'intervention des comportements sexualisés et violences sexuelles.</p>

Annexe

Pouvoirs généraux

- Adoption du projet éducatif ou son actualisation
- Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ou son actualisation
- Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)
- Approbation des contributions financières exigées
- Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe
- Approbation de la liste du matériel d'usage personnel
- Adoption des règles de fonctionnement des services de garde
- Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire
- Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)
- Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement
- Consultation sur les critères de sélection de la direction
- Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité
- Transmission de documents à l'intention des parents

Pouvoirs liés aux services éducatifs

- Approbation des modalités d'application du régime pédagogique
- Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant
- Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études
- Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)
- Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles- matières)
- Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)
- Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)
- Consultation des parents
- Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves

Pouvoirs liés aux services extrascolaires

- Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)
- Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme

Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles

- Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement
- Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)
- Adoption du budget annuel de l'établissement